



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC PONTIVY 47 RUE NATIONALE 56300 PONTIVY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Madame Alice DE DECKER et Madame Louise LE CLAIRE, gérants de la société LOULICE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 24 RUE NATIONALE 56300 PONTIVY, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Madame Alice DE DECKER 49 Coët Nostra, 56920 ST GERAND CROIXANVEC,
Nombre de parts	51
Montant versé	510 €
2e associé	Madame Louise LE CLAIRE 26 Rue du Pont, 56300 PONTIVY,
Nombre de parts	49
Montant versé	490 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

